

Ma Carte Privilège

Conditions générales

DÉCOR JARDIN
Champenois

La carte est **gratuite**, elle peut être obtenue sur simple demande en remplissant un bulletin d'adhésion au magasin à l'accueil ou à la caisse. La carte est strictement réservée aux **particuliers**.

La carte permet de bénéficier d'offres avantageuses (promotions) et de collecter des points donnant droit à un **bon d'achat en version papier**.

L'attribution de points se fait lors de **vos achats uniquement dans notre magasin sur les articles hors promotion et non remisés. On n'obtient aucun point pour l'achat de cartes cadeaux.**

Pour cumuler des points, il suffit de **présenter la carte au début de chaque passage en caisse. La présentation de la carte est obligatoire** (Carte non présentée en caisse = points non validés).

Lorsque le nombre de points acquis est de 450 points, le client recevra un bon d'achat papier de 15€ sur présentation de sa carte de fidélité en caisse. Les cartes de fidélité numérique (applications portable) ne sont pas autorisées pour récupérer et utiliser le bon d'achat.

Le client pourra déduire son bon à partir de son prochain achat **sur un seul et unique passage en caisse avec un montant d'achat supérieur ou égale à 15€.** **Il devra présenter sa carte de fidélité accompagné du bon d'achat en version papier.**

Ce dernier n'est ni remboursable, ni échangeable et ni fractionnable. **Sa durée de validité est de 1 an à compter de sa date d'émission.** **En cas de perte du bon d'achat ou de date de validité dépassée, nous ne pourrons le déduire : le bon d'achat sera perdu.**

Le nombre de points acquis peut être obtenu en tout temps dans notre magasin sur présentation de la carte. Les avantages de la carte ne peuvent en aucun cas être cumulés avec d'autres avantages. La carte n'est pas un moyen de paiement.

Décor 'Jardin se réserve le droit de modifier en tout temps les avantages du programme, les bonus obtenus, ainsi que les présentes conditions générales. Le présent règlement peut être arrêté sans préavis provisoirement ou définitivement sans compensation particulière.

Tout changement d'adresse, de nom ou toute indication pouvant être nécessaire devra être notifié dans les meilleurs délais à Décor 'Jardin. **Pour tous décès, il nous faudra un acte de décès pour clôturer la carte.**

Les points acquis seront automatiquement perdus si le client ne présente pas sa carte en caisse **pendant 2 ans.**

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/07/1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et radiation aux données vous concernant. Ce droit peut être exercé sur simple demande écrite à Décor 'Jardin – Rn 74 – 54280 CHAMPENOIX.